

Réunion du : 16 avril 2026 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 32

Présidence : Mme OSBERY Sylvie

Présents : MM. RAFFARD Pierre, TREPKA Nicolas (voie électronique)

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

## REGLEMENTS 2025/2026

### CORRESPONDANCE

**La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.**

### HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1<sup>er</sup> novembre à fin février.

### REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

#### Equipes jeunes :

#### Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

**Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.**

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Matchs non joués/reportés

**U15 D2A** – match n°55433824 du 21/03/2026, FC DECIZE 2 / CORBIGNY 1 – fixé le 02 mai 2026 à 12h30

**U15 D2A** – match n°51883.1 du 25/03/2026, AS POUILLY 1 / FC DECIZE 2 – fixé le 22 avril 2026 à 18h00

### 1.2. Modifications de rencontres

#### Coupe U15 Consolante

E. ST BENIN LA MACHINE / COSNE UCS, match n°55620847 du 02/05/2026.

En raison de la programmation d'un match de championnat Ligue à la date du 02/05/2026 et au regard du calendrier de l'équipe U15 de Cosne UCS, la Commission reporte la rencontre de Coupe U15 Consolante au 09/05/2026.

En conséquence, la rencontre de championnat U15 du 09/05/2026 (match n°55433803) E. ST BENIN 1 / NEVERS BANLAY 1 est reportée au 16/05/2026.

#### Coupe U18 Principale

FC DECIZE 1 / E. ST PIERRE 1, match n°55620862 du 02/05/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 30 avril à 19h30.

Accord de la Commission, la rencontre devra se dérouler sur le terrain honneur des Halles (seul terrain avec éclairage homologué)

#### Championnat U18D1

VAUZELLES 2 / NEVERS BANLAY 1, match n°55431341 du 18/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 17h30.

Accord de la Commission.

COULANGES 1 / CORBIGNY 1, match n°55431342 du 18/04/2026.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 18h30.

Accord de la Commission.

#### Championnat U18 D2

ST PERE 1 / E. ESN58 1, match n°55431379 du 18/04/2026.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 16/05/2026

Accord de la Commission pour le report, **toutefois elle fixe la rencontre au 25/04/2026, 1<sup>ère</sup> date MR disponible au calendrier.**

E. GUERIGNY 1 / AFGP58 1, match n°55431381 du 18/04/2026.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 25/04/2026.

Accord de la Commission.

E. LA MACHINE 1 / COULANGES 2, match n°55431378 du 18/04/2026.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 16/05/2026.

Accord de la Commission pour le report, **toutefois elle fixe la rencontre au 25/04/2026, 1<sup>ère</sup> date MR disponible au calendrier.**

### Championnat U15 D1

E. ST BENIN 1 / VAUZELLES 1, match n°55433797 du 18/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre à 15h.

Accord de la Commission.

### Championnat U15 D2A

CORBIGNY 1 / E. CLAMECY 1, match n°55433827 du 18/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 29/04/2026.

Accord de la Commission.

### Championnat U15 D2B

E. CHATILLON 1 / E. ST PIERRE 1, match n°55431671 du 09/05/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 14h.

Accord de la Commission.

E. CHATILLON 1 / E. ESN58 1, match n°55431665 du 18/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 23/05/2026.

Accord de la Commission pour le report, **toutefois elle fixe la rencontre au 02/05/2026, 1<sup>ère</sup> date MR disponible au calendrier (clubs non qualifiés en ½ finales des coupes).**

## 1.3. Forfaits

### Coupe U15 Consolante

COSNE 1 / POUILLY 1, match n°55563744 du 11/04/2026.

**Forfait déclaré de POUILLY.**

Amende 40€, COSNE qualifié pour le prochain tour.

### Coupe U18 Principale

DECIZE 1 / COSNE 1, match n°55563726 du 11/04/2026.

**Forfait non déclaré de COSNE 1.**

La Commission inflige une amende de 70€ au club de COSNE pour forfait non déclaré.

De plus, la Commission met les frais de déplacement des officiels (84.10€) à la charge du club de COSNE UCS.

DECIZE qualifié pour le prochain tour.

### Championnat U15 D2A

COULANGES 1 / DECIZE 2, match n°55433826 du 18/04/2026

Forfait déclaré de DECIZE 2, match perdu 3-0, -1 pt.

Amende 45€

## 2 – FOOT A 8

### 2.1. Matches non joués

**U13 D1** – match n° 51772.1 du 21/02/2026, RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / AFGP 58 1 – fixé le 29/04/2026 à 17h00.

**U13 D2A** – AFGP58 2 / E. CHATEAU LORMES 1, match n°55432889 du 04/04/2026 – fixé le 02/05/2026

**U13 D2B** – match n°55432930 du 07/02/2026, E. ST ELOI 1 / E. CERCY 1 – fixé le 02/05/2026

**U13 D3A** – match n° 51818.1 du 21/02/2026, V PREMERY 1 / E. CHAULGNES 1 – fixé le 23/05/2026

**U13 D3B** – match n° 51832.1 du 21/02/2026, AS POUILLY 1 / US COULANGES 2 – fixé le 02/05/2026

**U13 D3B** – US ST PIERRE 1 / AS POUILLY 1, match n°55432998 du 07/03/2026 – fixé le 22/04/2026 à 17h

### 2.2. Coupe U13-U16F

Suite aux résultats des ½ finales du 14 mars dernier, la Commission a procédé (PV du 26/03/26) au tirage des finales de la Coupe U13-U16F fixées le 30 mai 2026 :

- Finale : AS CLAMECY 1 / FC NEVERS 1
- Petite Finale : AFGP 58 1 / CS CORBIGNY 1

### 2.3. Demandes de modifications de rencontre

#### Championnat U13 D1

RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / AFGP58 1, match n°55432841 du 11/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 29/04/2026 à 17h

Accord exceptionnel de la Commission.

**La Commission rappelle aux deux clubs que les demandes de modifications doivent être saisies via FOOTCLUBS au plus tard le mercredi précédent la rencontre.**

La Commission inflige une amende de 10€ au club de NEVERS CHALLUY SERMOISE pour demande de modification hors procédure réglementaire.

#### Championnat U13 D3A

PREMERY 1 / E. CHAULGNES 1, match n°55432964 du 11/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 23/05/2026.

Accord exceptionnel de la Commission.

**La Commission rappelle aux deux clubs que les demandes de modifications doivent être saisies via FOOTCLUBS au plus tard le mercredi précédent la rencontre.**

La Commission inflige une amende de 10€ au club de PREMERY pour demande de modification hors procédure réglementaire.

#### Critérium U13-U16F

CORBIGNY 1 / CLAMECY 1, match n°55515152 du 18/04/2026

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 29/04/2026 à 16h40.

Accord de la Commission.

### 3 – TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs **qu'ils doivent déclarer auprès du District leurs tournois annuels** (Futsal et herbe) :

- 1<sup>er</sup> et 02/05/2026 : tournoi annuel de l'ASA VAUZELLES (U7/U9/U11/U13)
- 14/05/2026 : tournoi de l'Ascension du FC NEVERS (U7/U9/U11/U13)
- 14 et 15/05/2026 : tournoi annuel de CORBIGNY (U18)
- 14, 16 et 17/05/2026 : tournoi annuel de l'AFGP 58 (U7 à U18)
- 20/06/26 (ou 21/06/26) : tournoi féminin de l'AFGP 58 (U13F/U16F)
- 20/06/2026 : tournoi Daniel Rapiat de l'UF LA MACHINE (U12/U13)
- 20 et 21/06/2026 : tournoi annuel de GUERIGNY URZY (U7/U9/U11/U13)

### 4 – CHALLENGE U11

La Commission procède au tirage des ½ finales du challenge U11 prévues le 18 avril 2026 à 10h30 (rdv à 10h):

- FC NEVERS / ASA VAUZELLES
- AS ST BENIN / US COULANGES
- CS CORBIGNY / AS CHARRIN
- ESN 58 / AS GUERIGNY URZY
- FC CHATEAU ARLEUF / UCS COSNE
- AS POUILLY / FC NEVERS BANLAY
- AS CLAMECY / RC NEVERS CHALLUY SERMOISE
- CHAULGNES / AFGP 58

La Présidente  
Sylvie OSBERY



La Secrétaire de séance  
Anaïs TENAILLE



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont /pas susceptibles d'appel.*